

-  
-  
**Procès verbal**

Le mardi 01 juillet 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Henri SANNIER.

Secrétaire de la séance : Valérie FLICOURT

**Présents** : Henri SANNIER, Jean-Luc Bourgois, Fanny Courtois, Valérie FLICOURT, Daniel Blondel, Marjorie DESAINTPAUL

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Catherine Ravel, Gérard Delabroye, Dominique Carbonnel, ANTOINE BROHON

**Ordre du jour** :

- Emploi: création d'un emploi Parcours Emploi Compétence, 20h/semaine (moulin et vignes)
  - Point Aire de Camping Car
  - Evolution Aire intergénérationnelle
  - Avancement projet jardin panoramique
  - Point financier
  - Organisation autour de la Ronde Picarde
  - Agents: tableau des effectifs; autorisations spéciales d'absences; lignes directrices de gestion
  - Délibération Fonds ruralité
  - Demande de subvention voyage scolaire
  - Informations en bref:
- goudronnage rue du 11 novembre  
- les spectacles en perspective

-  
*M le Maire procède à l'appel des conseillers.*

*M le Maire apporte quelques informations.*

*L' ARCHE a procédé au paiement de sa participation. Par ailleurs, son Président a fait parvenir des photos et informe que les containers des poubelles sont régulièrement débordants, à proximité de l'arrivée des groupes du château.*

*M Blondel ajoute qu'il manque un container de tri à la salle des fêtes ainsi que des containers à l'aire de camping-cars.*

*Une demande de containers supplémentaires sera effectuée auprès de services de la CABS.*

*Il est suggéré de demander à l'agent technique de vérifier les poubelles qui seraient susceptibles d'être pleines et d'emmener le surplus lors de son trajet à la déchetterie pour les tontes de gazon le lundi.*

*M le Maire informe que le montant de la TADEM s'élève cette année à 10 846,66€.*

*PLUi:*

*M le Maire a sollicité 1hectare 35 pour l'habitat sur la commune, néanmoins le Scot n'accorde que 0.45ha pour chaque commune. Le Conseil Municipal propose de présenter les parcelles de la commune. La prochaine réunion autour du PLUi se déroulera le 3 juillet.*

*M Blondel conseille aux propriétaires des parcelles constructibles concernées par le PLUi de déposer des certificats d'urbanisme.*

*Mme Desaintpaul rejoint la séance à 18h40.*

*Le Quorum étant atteint, M le Maire déclare la séance ouverte. Mme Flicourt est nommée secrétaire de séance.*

*Aucune remarque n'est émise, le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité.*

Approbation du dernier procès-verbal (N° DE\_040\_2025)

*Aucune remarque n'est émise sur le dernier procès-verbal en date du 03 juin 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

Délibération : adoptée

*M le Maire informe que la prochaine conférence des maires aura lieu le 8 septembre.*

1- Pont d'Eaucourt

*- M le Maire rappelle que dans le cadre du programme Village d'Avenir, le département assure financer le projet de rénovation du pont à hauteur de 220 000 euros. Suite à la réunion avec le Sous-Préfet de Montdidier, le projet devrait être financé entièrement grâce au fonds national ponts, au fonds vert ainsi qu'à CEREMA. La prochaine étape est le choix du Maître d'œuvre.*

*M Blondel interroge sur le financement des travaux: seront-ils à avancer par la commune ou seront-ils versés directement? La commune ne disposant pas à ce jour de la possibilité d'avancer les fonds.*

Marché Public avec appel d'offre ouvert pour MOE Pont d'Eaucourt Sur Somme N°( DE-046\_2025)

*- Le conseil autorise, à la majorité des membres présents, le maire à déposer un marché public sur la plateforme de commandes publiques pour une MOE concernant le Pont d'Eaucourt sur Somme.*

Délibération : adoptée

## 2- Belvédère

M le Maire précise qu'à ce jour, il n'y a pas eu d'évolution. Le département avait sollicité l'aide financière de la Région à hauteur de 250 000 euros. A ce jour, l'aide de la Région s'élève à 150 000 euros. La décision du Département est attendue en septembre ainsi que le lancement des appels d'offre. Mme Courtois interroge sur l'origine du projet. M Blondel répond que le Département en est l'auteur, avec des points forts le long de la vallée, dont 4 belvédères.

## 3- Fonds Ruralité

M le Maire présente le dossier Fonds de Ruralité de la CABS, pour lequel il est possible de déposer un dossier. Il demande au Conseil quel projet présenter. Il est proposé de soumettre l'aménagement du local de l'atelier communal., pour lequel le dossier Leader est toujours en cours. A ce titre, les devis répondant au même cahier des charges sont toujours en attente.

M le Maire rappelle que le projet du terrain intergénérationnel a bénéficié du Fonds Ruralité précédemment.

### Subvention CABS Fonds Ruralité (N° DE\_045\_2025)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la notification de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme relative à l'attribution d'une aide financière au titre du Fonds Ruralité.

M le maire propose de présenter le projet d'aménagement d'un local communal destiné à la production du vin qui provient du vignoble communal installé au moulin.

Il présente les devis suivants:

- Bigmat: porte et habillage 1 965€ TTC
- Ets GAFFE: mise aux normes électriques 4 236.79€
- Bricoman: petit matériel nécessaire à l'installation de la menuiserie 879.42€ TTC
- Vitvinif: pressoir, cuve et accessoires: 24 000€

M le Maire présente le plan de financement suivant:

- Montant éligible HT des travaux: **25 901.02€ HT**
- Montant sollicité au titre du fonds ruralité HT (50%) soit **15 950.51 € HT**
- Part commune (20%): **9 950.51 € HT**

**part communale + TVA : 11 940.61 €**

M le Maire ajoute que les crédits ont été inscrits au budget primitif.

M le Maire propose au Conseil Municipal de valider le dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à procéder au dépôt du dossier de demande de subvention au titre du Fonds ruralité auprès de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

. Délibération : adoptée

#### 4- Aire de Camping-cars

*M le Maire rappelle la décision prise par le Conseil pour l'installation de barrières électriques et de la gestion de l'aire de Camping-Cars par la société Camping Car Park (80% des bénéfices reversés, inscription sur un listing recensant les aires).*

*M le Maire revient sur le coût des travaux nécessaires à la mise en place. il présente des devis de l'entreprise Coin ( environ 10 000€), et ceux des partenaires de la société qui s'élèvent approximativement à 17 000€ et 21 000€. Il prend renseignement auprès de la société pour inclure ces frais dans l'échelonnement de paiement.*

#### 6-Ligne de trésorerie

*M le Maire informe que la demande de ligne de trésorerie a été acceptée.*

#### 5- Ronde Picarde

*M Blondel évoque l'engagement des agents de la commune sur la manifestation. A ce titre, il rappelle qu' auparavant les bénéfices étaient fédérés autour d'un projet commun. Il ajoute que suite aux réunions de préparation avec les associations communales, celles-ci ne semble pas avoir de problème financier. Ainsi il propose d'utiliser les bénéfices qui pourraient être*

*générés par la ronde Picarde au projet de pérennisation des visites du moulin, avec l'objectif de création d'un emploi permanent.*

*Il fait lecture d'une lettre envoyée aux associations, dans laquelle il sollicite une réponse sur le choix de versement d'une part ou de la totalité des bénéfices pour le projet.*

*M le Maire propose de rencontrer et solliciter les associations afin de réaliser une "année blanche" et de reverser les bénéfices au projet.*

### 7 - Eclairage stade de foot

*M Blondel rapporte la réunion qui s'est déroulée avec TE80 et Santerne. Il rappelle le problème qui concerne les 4 mâts. Un premier pourrait être réparé sous garantie, concernant les 3 autres, il faut changer les différentiels. Le devis est de 6 000€.*

### Eclairage public Stade de football ( N° DE\_047\_2025)

M le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de 8 points lumineux dans le secteur de la commune suivant:

- Eclairage public Stade de Football rue de la ferme de Coupigny

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 9 200,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant:

- Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme 3 405.00€  
( 20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'oeuvre)

- Contribution de la Commune 5 795.00€

TOTAL 9 200.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 5 795.00 euros.

Délibération approuvée

### 8-Ressources Humaines

-

- *Il sera demandé aux agents techniques de désherber le trottoir nouvellement rénové Route du Val de Somme, ainsi que les massifs du city stade; de dégager les arbres et branches laissés dans le fossé et de ranger les pavés.*
- *Un entretien individuel annuel sera réalisé en fin d'année civile.*

Mise à jour du tableau des effectifs (N° DE\_041\_2025)

1Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les nominations effectives sur les postes créés,

Monsieur le maire informe l'assemblée : conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs au cas de modification, de création, de suppression ou de modification de durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

La mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

MODIFIE le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Tableau au 01 juillet 2025 Titulaires et stagiaires

Service Filière	Grade	Catégorie hiérarchique	Temps de travail hebdomadaire	Si temps partiel quotité	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	12h		1	1	
Administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	17h		1		1
Administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	5h par semaine mise à disposition		1	1	
Technique	Agent Technique Principal de	C	35h		1	1	

	2 <sup>e</sup> classe					
Technique	Agent Technique Territorial	C	35h		1	1

Tableau au 01 juillet 2025 contrat de droit privé et non permanents

Service	Filière	Grade/Emploi	Catégorie hiérarchique	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé	Si temps partiel		Postes créés	Postes pourvus
					Quotité	Temps en heures		
Animation	Animation	Agent technique d'animation	C	20/35ème			1	1
Technique	Technique	Agent Technique Territorial	C	20/35ème			1	1
		Agent Technique Territorial Apprentissage	C	TC			1	1

Délibération : adoptée

### 9 Question diverses

- *Demande de subvention pour un voyage scolaire: M le Maire présente la demande de Mme la directrice de l'école dans lequel il est sollicité une aide financière pour un voyage scolaire. Le sujet sera évoqué au prochain conseil.*
- *Un spectacle picardisant aura lieu le 7 août.*
- *Il est suggéré l'installation d'un stop pour les vélos qui remontent la rue du 11 novembre*
- *L'inauguration du terrain intergénérationnel est proposé pour le 14 juillet*

Choix du nom parc rue du Pont (N° DE\_043\_2025)

M le Maire laisse la parole à M Blondel.

Celui-ci propose de baptiser le futur terrain intergénérationnel au nom de M le Maire ,  
"Parc Henri SANNIER", pour son engagement de plus de 40 ans pour la commune.

Le Conseil

DECIDE à l'unanimité

de baptiser l'ancien stade, rue du pont,

"Parc HENRI SANNIER"

Délibération : adoptée

Proposition vente terrain (N° DE\_044\_2025)

Objet : Proposition vente parcelle BO 143

M le Maire rappelle la proposition d'achat reçue en mairie concernant la parcelle BO 143, ainsi que le courrier de réponse apporté en date du 6 août 2024, où il est proposé la cession de la dite parcelle au prix de 5000€ (cinq mille euros).

Afin d'engager les démarches auprès du notaire, M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de la cession de la parcelle BO 143.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ,

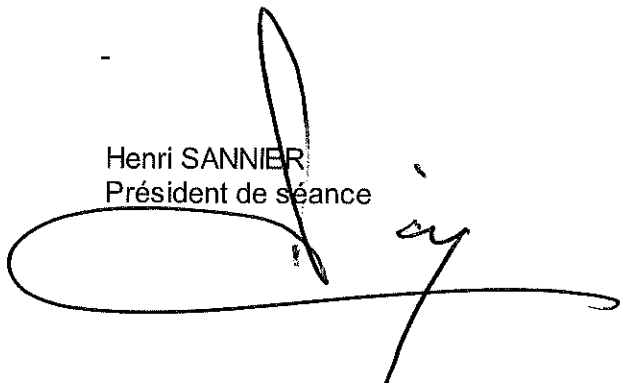
DECIDE à l'unanimité,

- de procéder à la vente de la parcelle BO 143, au prix de 5 000€ (cinq mille euros),
- d'autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les frais afférents et de signer tous les documents nécessaires à la vente,
- dit qu'il est noté que M Boittiaux sera en charge de gérer la procédure.

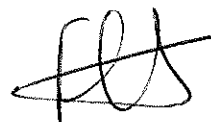
Délibération : adoptée

Fin de séance 21h 46

-  
Henri SANNIER  
Président de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

Valérie FLICOURT  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'V' and 'F' intertwined.